

<https://ugtg.org/spip.php?article295>



A l'association "Vivre Mieux", la grève continue

- Actualité -



Date de mise en ligne mardi 28 mars 2006

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



ASSOCIATION « VIVRE MIEUX » : LA GREVE CONTINUE

Entamée le Lundi 20 Mars 2006, la grève des salariés de l'Association de maintien à domicile des personnes âgées "VivRE MIEUX" se poursuit.

Voilà déjà une semaine que ces 84 salariés réclament le respect de l'accord qu'ils ont conclu le 20 Décembre 2004 avec leur direction, le Président Auvergne THIBAULT.

Cet accord prévoyait notamment :

- ▶ Le paiement des salaires le 5 de chaque mois ;
- ▶ Une prime de fin d'année équivalente à un mois de salaire ;
- ▶ L'attribution d'un local syndical ;
- ▶ Le détachement des responsables de secteur.

Malgré plusieurs négociations pour le respect de ces engagements et une semaine de grève, la direction ne consent pas à nous répondre.

Elle rend responsable les services du Conseil Général qui, pour des raisons budgétaires, ont réduit l'accès à l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à compter du 1er janvier 2005. Le Conseil Général estime que près de 35 % des prestations ne sont pas justifiées.

Ainsi, en plus des licenciements prononcés, de la diminution des heures de travail chez des personnes âgées, provoquées par les orientations budgétaires du Conseil Général, les droits essentiels des salariés, les accords et conventions obligatoires ne sont pas respectés.

C'est ainsi qu'en terme de rémunération, nous réclamons la somme de 122.000 Euros de rappel de salaire du fait du non respect du salaire horaire conventionnel.

A l'association "Vivre Mieux", la grève continue

S'il est vrai que les Associations de maintien à Domicile exécutent, en lieu et place de la Collectivité Publique, un service public nécessaire à nos aînés sans les moyens financiers adéquats, il est vrai aussi que ces Associations ont sioté dans une activité lucrative sans organisation, sans gestion fiable et au mépris de leurs obligations.

C'est pourquoi, au cours de plusieurs rencontres avec tous les acteurs de l'activité (Conseil Général, Associations, Salariés, Sécurité Sociale) il a été retenu :

1. la mise à plat des pratiques sociales des Associations ;
2. la mise à plat des financements des Associations ;
3. la mise en conformité avec le droit du travail
4. la diversification des activités des Associations par l'ouverture sur d'autres publics (personnes handicapées par exemple) ;
5. la sectorisation des Associations

Notre revendication et notre mobilisation consistent aujourd'hui à obtenir de notre employeur, l'Association "VIVRE MIEUX" une vraie organisation du travail, l'application constante des dispositions légales et conventionnelles régissant la profession et surtout un service aux personnes âgées de qualité.

Les Auxiliaires de Vie, les Aides à domicile pépa pwan fè davwa Konsey Jénéral é Asosyasyon paka tonbé dako

Viéko an nou pépa pwan fè davwa travay la pa owganizé.

Travailleurs du Maintien à Domicile, Personnes âgées, Population de Gwadeloup agissons ANSANM ANSANM pour tous les droits de nos aînés et des Travailleurs qui s'en occupent.

FOS É SOLIDARITÉ !

ANSANM NOU KA LITÉ...

ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !

P-à-P, le 28/03/06

Section UTS-UGTG ASSOCIATION VIVRE MIEUX